



Commune de
Chamoson
1848 - 2024

VICE-JUGE DE COMMUNE

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du vice-juge de commune, le candidat de cette liste, M. Wayan BARMAN, est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

L'ADMINISTRATON COMMUNALE DE CHAMOSON

Chamoson, le 13 octobre 2024